Vol. XVII. | **Saint-Boniface, Manitoba, 15 Mars 1888** | **No. 22.**

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

AVIS

Est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada pour la passation d'un Acte incorporant une compagnie dite *The Ontario, Manitoba and Western Railway Company*, avec pouvoir de construire, equiper et exploiter un chemin de fer de largeur ordinaire depuis la ville de Port Arthur dans la Province d'Ontario allant à l'ouest jusqu'à la cité de Winnipeg dans la Province de Manitoba, traversant les détroits du Lac-des-Bois et situé au sud de la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique ; avec pouvoir de construire, équiper et exploiter des extensions ou embranchements à l'ouest depuis la cite de Winnipeg, à travers la Province de Manitoba, vers et à travers les territoires du Nord-Ouest, au sud de la ligne principale du dit chemin de fer Canadien du Pacifique ; et de lignes courtes pour augmenter son trafic ; avec pouvoir de traverser la ligne du dit chemin de fer, ou ses embranchements, ou tout autre chemin de fer à ou près de Port Arthur et à tout autre endroit près de Winnipeg ou ailleurs suivant qu'il sera nécessaire ; de se raccorder avec ou d'acquérir tout autre chemin de fer allant au sud de tu entre les endroits en premier lieu mentionnés ; avec tous les pouvoirs nécessaires pour l'achat de terrains, l'acceptation de bonus en terres ou en argent, la construction de ponts, la navigation des rivières ou des lacs adjacents, la construction et l'équipement de lignes de télégraphe et de téléphone, ou des deux en rapport avec le dit chemin de fer, l'érection de gares, et de conclure des arrangements de trafic ou autres chemins de fer ou autres compagnies, d'exploiter des mines de charbon ou autres adjoignant la dite ligne, de construire et d'exploiter des scieries ou autres fabrications du bois pour l'avancement des travaux, d'émettre des obligations, et généralement tel acte devra contenir toutes les autres clauses ordinaires et les privilèges nécessaires à une compagnie pour tel but et pour telles fins.

Daté à Winnipeg, ce 31ème jour de Décembre A.D. 1887.

H. J. EBERTS,
Pour les requerants.
9ins.5.1.89.



AVIS.

Aux Meuniers et autres dans les Territoires du Nord-Ouest et dans Manitoba.

DES SOUMISSIONS, accompagnées par des échantillons de cent livres, et portant la suscription "Soumission pour Farine," seront reçues aux agences indiennes ci-dessus mentionnées, dans les Territoires du Nord-Ouest, jusqu'à vendredi midi, le 16 avril 1887.

Agent.	Agence.
H. Martineau	The Narrows, Lac Manitoba.
J. A. Markle	Birtle.
J. J. Campbell	Montagne de l'Orignal.
A. McDonald	Lacs Croches.
W. S. Grant	Réserve Assiniboine.
H. L. Reynolds	Montagne la Lime.
J. B. Lash	Réserve Muscowpetung.
H. Keith	Montagne de Tondre.
J. Finlayson	Reserve Mistowasis.
R. C. McKenzie	Lac des Canards.
P. J. Williams	Battleford.
G. G. Mann	Lac L'Oignon.
J. A. Mitchell	Victoria.
W. C. de Balinhard	Edmonton.
S. B. Lucas	Montagne la Paix.
W. Pocklington	Réserve des Gens du Sang.
M. Begg	Traverse des Pieds Noirs.
F. C. Cornish	Réserve des Sarcis.

Des formes de soumission, donnant tous les détails quant à la qualité, la quantité et les endroits de livraison de la fleur demandée, peuvent être obtenues en s'adressant au département des affaires des sauvages, Ottawa ; au commissaire des sauvages pour Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, Régina ; à E. McColl, Winnipeg, ou à aucun des agents sus-nommés, et aucune soumission ne sera considérée si elle n'est point faite sur une des formes fournies.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté, approuvé par l'agent des sauvages du district, pour au moins cinq pour cent du total de la soumission, lequel sera confisqué si le soumissionnaire refuse de faire un contrat basé sur sa soumission quand il sera requis de ce faire, ou s'il manque de remplir son contrat à la satisfaction du département. Si le soumissionnaire le préfère, il pourra laisser à l'agent, au lieu d'un chèque accepte, un montant egal en billets d'une des banques incorporées du Canada.

Les soumissions seront considérées pour une partie ou pour toute la quantité de la farine demandée à aucun endroit donné.

Pour détails et conditions voir les formules de soumission.

La plus basse ou aucune des soumissions, ne sera pas nécessairement acceptée.

L. VANKOUGHNET,
Député du Surintendant Général des Affaires Indiennes.
Département des Affaires Indiennes,
Ottawa, 10 février 1887.
jno. 23.2.88.

REPRODUCTIONS.

PULVIS ES.

Voyageur attardé, le long du cimetière,
Il suivait le sentier redouté des passants
La lune au front des pins épanchait sa lumière,
Et la bise courbait les saules frémissants.

Tout à coup—est-ce un rêve effrayant à décrire ?—
Un squelette hideux surgit devant ses pas ;
Comme un claquement d'os il entendit son rire,
Il entendit sa voix pareille au bruit d'un glas.

"Salut, disait le spectre, ô superbe jeunesse !
Pied vif, regard vainqueur, sang pur et bras nerveux.
Sois fier de ta beauté, de ta force et sans cesse
Caresse avec orgeuil et lisse tes cheveux.

"Quand assez de parfums embaumeront ta tête,
Eclairciront ce teint, amoliront ces bras,
Assoupliront ce corps, l'œuvre sera parfaite :
Je fus beau comme toi, tu me ressembleras !"

Achille Millien.

PENSEES.

—L'épi vide lève la tête.

—Une femme qui n'a pas été jolie n'a pas été jeune.

—Fénélon a dit que l'amitié qui fait le grand bonheur de la vie donne aussi d'inexprimables peines.

—D'un malin :—On a dit que toutes les femmes se ressemblent ; quelle erreur ! on n'en trouve pas deux qui aient le même degré de méchanceté.

—Il n'est pas de semaines, pas de jours où l'on apprenne de ces nouvelles qui attristent et font penser à l'autre monde Mais ces souvenirs sont utiles, sans cela nous oublierions l'éternité.

—Etrange chose que le cœur humain ! Le même objet peut à la fois le faire palpiter de joie et d'inquiétude ; il peut éprouver simultanément crainte et bonheur ; il peut désirer et redouter le même moment.

LE CHAPELET ET LA SENTINELLE.

Par une belle journée d'août de l'an passé, le curé de notre village prononçait un sermon sur la prière. Vêtus de leurs habits de fête, les paroissiens, gens de la plaine, laboureurs pour la plupart, écoutaient le prêtre avec recueillement.

Je me souviens que le même sermon avait déjà frappé mon esprit. Plus de vingt années me séparaient de l'époque où, sous les voûtes de Notre-Dame de Paris, j'avais entendu le R. P. Lacordaire s'écrier : "La prière sort du cœur des pauvres comme du cœur des rois ; elle se croit aussi forte en s'élançant du toit de chaume qu'en s'élevant des lambris de cèdre, en parlant à Dieu d'un morceau de pain qu'en s'occupant d'un empire. Le rationalisme sourit en voyant passer des files de gens qui redisent une même parole. Celui qui est éclairé d'une meilleure lumière, comprend que l'amour n'a qu'un mot, et qu'en le disant toujours, il ne le répète jamais."

L'illustre dominicain avait pour auditeurs les hommes du grand monde, les savants, les orateurs, les écrivains, les belles intelligences et les esprits cultivés. Il pouvait donc s'élever jusqu'aux cimes les plus rapprochées du ciel. Le curé du village s'adressait à des cœurs tout aussi purs, à des âmes non moins précieuses ; mais ces natures plus liées à la terre exigeaient des formes oratoires moins idéales.

Je remarquai même que le pasteur du hameau insistait sur des pensées négligées par le célèbre dominicain. Par exemple, le curé du village poursuivait cette idée : Dieu protége celui qui prie. Il disait : "Priez aux champs, et la moisson sera plus belle. Priez au foyer, et le malheur n'y entrera pas."

En sortant de l'église pour me rendre à ma demeure, je suivis le sentier qui contourne la forêt. Des groupes de villageois sillonnoient la pleine où se balançaient les riches épis de la moisson.

Le chemin que je suivais, était presque solitaire : car il ne conduisait qu'à deux ou trois maisons isolées.

Un homme marchait devant moi, et je ne tardai pas à l'atteindre. Le récit qu'il va suivre, m'oblige à vous présenter cet homme.

Après avoir été sergent au 42e régiment d'infanterie, Jacques Orval est revenu à la ferme paternelle située dans le canton de Chartres ; il aperçoit de son jardin la magnifique cathédrale et la ville qui l'entoure. Jacques n'a pas manqué de comparer les maisons de Chartres groupées autour de l'église, à des poussins abrités sous l'aile maternelle Les fermiers ont donc leurs heures de poésie ? Aussi vaillant à la culture qu'à la guerre, Jacques est l'un de ces robustes enfants de la Beauce, graves et infatigables.

"Allons, sergent, lui dis-je, lorsque je fus près lui ;—sergent est son nom de guerre ;—vous avez entendu le prône, et vous prierez à l'avenir."

"Je prie depuis longtemps, répondit Orval ; et mieux que personne, je sais que la prière protège. C'est une histoire que je vous raconterai quelque jour."

J'insistai pour avoir le récit, et le sergent, après avoir allumé son tabac, prit la parole.

"J'étais à Rome avec mon régiment, lorsque la guerre de 1870 fut déclarée. Rentrés en France, nous servîmes de noyau au 13e corps d'armée que formait le général Vinoy. Le jour de la bataille de Sedan, nous étions à Mézières, et le bruit du canon arrivait jusqu'à nous. Après l'admirable retraite du brave général Vinoy, notre brigade, formée du 35e et du 49e, devint le noyau de l'armée pour la défense de Paris.

Après de nombreux combats, mon bataillon était envoyé à Vitry ; nous construisions une redoute et quelques ouvrages défensifs ; mais la surveillance de l'ennemi inquiétait nos travailleurs. L'ennemi choisissait les plus habiles tireurs prussiens et bavarois ; ils se glissaient dans les moindres plis de terrain, homme par homme, et, s'abritant derrière les haies, ou se plaçant dans des trous pratiqués sous le sol, ils observaient nos travaux et nos mouvements, tirant à coups sûrs et disparaissant ensuite. Notre commandant voulut opposer à cette tactique ténébreuse ce qu'il nomma une contre-mine. Il fit appel aux hommes de bonne volonté, tireurs expérimentés et faisant bon marché de leur vie : je fus accepté, et pris rang parmi ces enfants perdus.

Nous devions nous glisser en rampant jusqu'à une distance prescrite, observer l'ennemi sans être vus, et ne faire feu que pour tuer, et non pour brûler de la poudre ; la dernière recommandation du commandant fut d'en descendre le plus possible, afin de les dégoûter du jeu. "Soyez tout yeux et tous oreilles, nous dit le commandant ; et n'oubliez pas que vous êtes entourés de gaillards qui ne vous ménageront pas."

Un peu avant le jour, je m'enfonçai dans le lit d'un ruisseau à peu près desséché, et je suivis les sinuosités, me trainant sur les genoux et sur les mains, le fusil en bandoulière, un morceau de biscuit dans ma poche ; une ceinture maintenait autour de mon corps le révolver et la lorgnette de mon lieutenant ; une gourde pleine de café complétait mes provisions de guerre. Il était défendu de fumer, de se tenir debout, de faire le moindre bruit.

Arrivé près d'un gros arbre dont le tronc était entouré de broussailles, je m'arrêtai. Rasant la surface de la terre d'un rapide regard, je m'orientai : Choisy-le-Roi était devant moi, la Seine coulait à ma gauche, le fort d'Ivry s'élevait en arrière.

Je choisis ce point pour mon observatoire ; je creusai la terre avec ma baïonnette ; puis au sommet du talus, je fis une sorte de rempart que je couronnai d'herbes sèches ; je pratiquai des ouvertures dans ce rempart, afin de voir sans être vu. Tout cela était aussi petit que possible.

Après un quart d'heure d'immobilité, je tentai une reconnaissaice plus approfondie. A une cinquantaine de mètres devant moi, je vis un chemin creux qui traversait un champ profondément labouré. Ce chemin était bordé d'une haie en partie détruite ; en quelques endroits, au contraire, la haie supportait des arbres abattus dont les branches formaient un fouillis impénétrable à la vue. Des mottes de terre énormes, des amas de fumier, de profonds sillons donnaient à ce champ un aspect sinistre. C'était l'image de la destruction. Il y avait même les ruines de deux chaumières dévorées par les flammes.

Malheureusement le sentier n'était point parallèle au ruisseau dans lequel je me trouvais. Il n'était donc pas impossible que je fusse à découvert sur l'un de mes flancs. Les courbes de ce ruisseau limitaient ma vue.

Je ne tardai pas à oublier que je servais peut-être de cible à quelques Prussiens, et me laissais distraire par les plus petites choses. Ces petites choses me firent oublier la mort toujours présente. Je m'intéressais à une fourmi qui trainait un fardeau plus volumineux qu'elle-même ; j'admirais un scarabée qui déployait ses ailes vertes sur l'écorce de l'arbre, et je redressais le plus délicatement possible la tige d'une petite fleur bleue que le ruisseau menaçait d'engloutir.

Le canon grondait au fort d'Ivry et au fort de Charenton ; la fusillade se faisait entendre du côté de la Gare-aux-Bœufs et du Moulin-Saquet ; les obus sifflaient au-dessus de ma tête, éclatant de tous côtés Mais les tempêtes de fer et de feu ne pouvaient me distraire de la fourmi, du scarabée et de la petite fleur.

Je n'oubliais cependant pas mon observatoire, et je veillais. Une heure se passa ; puis une autre ; et je commençais à désespérer de ma mission, lorsque je crus voir dans le chemin creux, derrière un arbre, une main qui paraissait et disparaissait.

Bientôt, je ne pus en douter : l'ennemi était là, près de moi J'eus recours à la lorgnette, et je vis non sans émotion, la tête et les mains de l'homme tellement près que je fis instinctivement ce que nous nommons une retraite de corps. L'homme ne me voyait pas ; car il fouillait nonchalamment la terre avec un morceau de bois. Assis par terre, la tête appuyée sur le bras gauche, les jambes étendues, il semblait oublier son rôle de guetteur. Le corps et la tête disparaissaient pendant quelques secondes, puis reparaissaient. Jeune encore, le visage imberbe, les cheveux très blonds et coupés courts, ce Bavarois possédait une honnête physionomie. Sous son uniforme, on découvrait sans peine le jeune paysan, qui, sans doute, rêvait à sa chaumière. Je regrettai vraiment de me voir dans l'obligation de le tuer comme un lièvre au gîte.

Je m'y préparais cependant. Lorsque j'eus le fusil dans les mains, le genou droit en terre, la crosse près de l'épaule, j'attendis que mon jeune homme fût à découvert. Je voulais le frapper en pleine poitrine pour lui éviter la souffrance. J'attendais dans une immobilité complète, l'œil fixé, oubliant même la fourmi, le scarabée et la fleur bleue.

Le Bavarois avança la tête, promena un long regard autour de lui, sans l'arrêter sur le point que j'occupais. N'ayant rien découvert, il attira sur ses genoux un petit sac de cuir et l'ouvrit. De la main droite, il en retira un objet que je ne pus distinguer Je posai mon fusil pour avoir recours à la lorgnette.

Le Bavarois tenait un chapelet dans ses doigts ; il se souleva pour se mettre à genoux, fit le signe de la croix, et par ces mouvements se mit entièrement à découvert pour moi.

L'instinct de la guerre me fit reprendre mon fusil, et je visai l'homme. Je le vis au bout de mon canon, immobile. la tête un peu plus inclinée, et les yeux levés vers le ciel. De ses lèvres sortait la prière, tandis que les grains du chapelet glissaient sous ses doigts.

Que se passa-t-il en moi ? Je ne sais. Tout mon sang de chrétien bouillonna dans mes veines ; je crus voir des rayons lumineux descendre du ciel sur le front de cet homme ; il me semblait même qu'il s'élevait dans les airs, enveloppé de nuages d'or. Une sainte vision envahit tout mon être, et le fusil s'échappa de mes mains....."

Le fermier suspendit son récit et je lui dis :

"Le fusil s'échappa de vos mains ; cela me rappelle la parole d'un religieux : "Quel est celui de nous qui n'ait poit rencontré dans sa vie une autre main que la sienne, une main imprévue, habile, profonde, inexprimable par un autre nom que le nom de Providence ?"

Après un moment de silence, Jacques Orval termina son récit.

"Il est sans doute rentré dans son pays, sans se douter que la prière lui avait sauvé la vie.

Au moment où je me retirais après le départ du Bavarois, deux balles sifflèrent à mes oreilles. Je me retournai vivement, et ne vis pas d'où elles venaient. La prière de l'homme me protégeait sans doute.

Cependent, en veillant, la nuit suivante, près du feu bu bivac, je me demandai si j'avais bien le droit d'épargner ainsi un ennemi de mon pays. Pour calmer ma consience, je me rendis le 20 novembre au combat de l'Hay, et le 30 au combat de Choisy-le-Roi. Je me fis large part, et payai ma dette à la patrie. Le soir on me rapporta sanglant à l'ambulance ; je reçus la médaille militaire.

Décidément, j'ai peu de goût pour cette guerre de taupinière : j'aime mieux la bataille à visage découvert et le corps droit : c'est ainsi que combattaient nos ancêtres à Fontenoy, et nos pères à Austerlitz."

Le général Ambert.

EFFET INATTENDU D'UN SERMON.

On conte qu'un jour un prédicateur italien fulmina contre la fureur de la loterie. Il était très-content de son éloquence en voyant toutes les têtes s'incliner avec des signes d'assentiment. Pour achever son œuvre, il se livra alors à l'apostrophe et à la prosopopée :

—Insensés, s'écria-t-il, qui vous imaginez follement que le Pactole aux flots d'or va rouler chez vous parce que vous avez semé quelques pièces blanches sur le numéro tel ou tel !

A peine eut-il prononcé cette phrase, qu'il remarqua un grand mouvement dans l'auditoire. Un des fidèles se leva précipitamment et sortit, suivi presque aussitôt de deux ou trois autres. Beaucoup de femmes se penchèrent vers leurs maris, qui se mirent à tirer des crayons de leurs poches et à prendre furtivement une note.

Après l'office, au moment où le prêtre se déshabillait dans la sacristie, il vit venir à lui une vieille qui semblait à peine appartenir encore à ce monde :

—Monsieur l'abbé, vous avez désigné tout à l'heure dans votre beau sermon, deux numéros que j'ai eu le malheur d'oublier. Hélas ! je n'ai plus de mémoire. Voudriez-vous avoir l'obligeance de me les rappeler ?

—Mais, ma bonne, cela n'a aucune importance, j'ai dit les premiers numéros qui me sont venus à l'esprit.

—Je vous demande pardon, monsieur l'abbé, j'y tiens beaucoup.

—Je ne m'en souviens même pas. Qu'en voulez-vous donc faire ?

—Je voudrais mettre à la loterie sur ces numéros. Je suis sûre qu'ils sortiront

Ainsi fût expliqué au prédicateur le mouvement qui avait suivi sa tirade. L'histoire ne dit pas si ces numéros sortirent ; mais elle assure que le bureau de la loterie vit défiler jusqu'au soir une procession de clients qui venaient tous demander les mêmes numéros et se désespéraient en apprenant qu'ils avaient été devancés.

A l'Enclos de Lorette.

UN CHEVAL GRIS avec taches blanches sur le dos, âgé de 10 à 11 ans et portant sur la fesse gauche les lettres H. B.

CAMILLE HENRI,
Gardien d'enclos
3ins 16.2.88 pour la municipalité de Taché.



Jeudi, 15 Mars 1888.

LA SITUATION.

Malgré un séjour de plusieurs jours déjà, à Ottawa, l'hon. M. Greenway et son fougueux procureur-général, n'ont encore rien obtenu; mais tout espoir n'est pas perdu, parait-il, et l'on nous annonce une solution prochaine des difficultés. Si, comme nous en avons l'espoir, le gouvernement fédéral se rend enfin aux prétentions justes et équitables de Manitoba, si l'on reconnait aujourd'hui nos réclamations et si l'on trouve un moyen de les régler et de nous satisfaire, pourquoi alors avoir attendu? Pourquoi cette guerre que l'on nous a faite depuis plus d'une année? La position est absolument la même aujourd'hui qu'elle était alors, et le danger, si toutefois danger il y a, de détourner le trafic des provinces de l'Est vers les Etats-Unis n'aura pas cessé d'exister.

Si nous pouvons nous en rapporter à la teneur des dépêches télégraphiques qui nous arrivent d'Ottawa, tout serait réglé dans le sens des propositions qui ont été faites l'an dernier. Alors, encore une fois, pourquoi avoir attendu? Le mal que nous a causé cette opposition de la part du gouvernement fédéral est incalculable: le crédit de la province en a été affecté, l'immigration a été suspendue et le commerce presque paralysé.

D'un autre côté, au point de vue de la politique de parti, ceux qui, croyant mieux comprendre les intérêts de la province que leurs chefs, n'ont pas craint de résister, ont été dénoncés comme des traîtres et ont été forcés de laisser le champs libre à leurs adversaires, lesquels vont aujourd'hui recueillir le fruit d'une lutte engagée par pur esprit de patriotisme. *Sic transit gloria mundi.*

LA LEGISLATURE.

La chambre a repris ses séances aujourd'hui. Le gouvernement se proposait de demander un ajournement jusqu'à lundi le 19 mars courant; mais faute de quorum, il a fallu que l'orateur ajourne à demain et il faudra continuer d'en agir ainsi, de jour en jour, jusqu'à ce qu'il y ait quorum.

MM. Greenway et Martin n'ayant pas encore complété leurs négociations à Ottawa, ne sont pas de retour, et il est jugé convenable d'attendre le résultat de leur mission avant de procéder à la législation.

PLUS DE FRANCAIS.

A la Chambre aujourd'hui les votes et délibérations, ainsi que les ordres du jour, ont été distribués en anglais seulement; il parait que des instructions ont été données de ne pas faire imprimer les procédés en français à l'avenir. Le gouvernement devra revenir sur une décision aussi injuste.

ELECTIONS.

Les élections ont eu lieu dans Shoal Lake samedi dernier et dans Dufferin-Nord lundi. L'hon. M Jones et M. Roblin ont été élus comme ministériels, en sorte que l'opposition perd deux autres partisans et se trouve réduite à une douzaine de membres; mais il est un fait assez singulier qui prouve une certaine apathie quelque part: c'est que dans chacune de ces deux élections le candidat battu à l'élection précédente avait plus de voix que les vainqueurs à la présente élection.

L'IMMIGRATION CANADIENNE-FRANCAISE AU MANITOBA.

Comptant sur le fait qu'une immigration considérable doit se diriger vers les plaines de l'Ouest cet été, "la Société de Colonisation Canadienne-Française de Manitoba," a cru devoir faire un appel chaleureux à ceux de leurs compatriotes qui désireraient se fixer dans les fertiles prairies du Manitoba:

"La Société de Colonisation Canadienne-Française de Manitoba," a pour président honoraire Sa Grandeur Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface. Fondée en 1874, et incorporée en 1878 par le gouvernement local, cette association n'a cessé depuis sa fondation de travailler au développement de l'élément français dans la province. Et, grâce à la sage direction de ses officiers et au généreux dévouement de ses membres, elle a vu son œuvre grandir et s'affermir dans la formation de groupes nombreux qui sont devenus comme des noyaux d'autant de belles et florissantes paroisses dont la plupart aujourd'hui possèdent leur église, leurs écoles et toute l'organisation de vieilles paroisses de la province de Québec. Seul le nombre des colons semble encore faire défaut. Mais grâce à l'encouragement que de nobles visiteurs ont bien voulu nous promettre, grâce à une mine précieuse d'informations que l'un de nos concitoyens, M. T. A. Bernier, dans une brochure intitulée "Le Manitoba champ d'immigration," vient de remettre au gouvernement fédéral pour être publiée et distribuée au milieu de nos amis de la province de Québec, l'avenir s'offre à nos regards sous des couleurs nouvelles, sous un jour plein d'espérance et d'encouragement.

Aussi, est-ce pour répondre à un élan d'enthousiasme sincère que nous venons solliciter de la presse canadienne-française le privilège de voir publier dans les colonnes de leurs journaux les renseignements qui suivent:

Le gouvernement fédéral qui doit sous peu faire ériger des bâtisses considérables, tout en face de la gare du pacifique canadien à Winnipeg, pour le bénéfice des immigrants, le gouvernement de la Puissance, disons-nous, a bien voulu promettre des bureaux particuliers et nommer un officier, dans le but de faciliter aux arrivants les informations et directions dont ils pourraient avoir besoin.

En outre, monsieur l'abbé G. Cloutier, ptre, déjà très-avantageusement connu du public pour son activité et son extrême obligeance à servir les intérêts de nos compatriotes, est un de ceux qui, jusqu'à avis du contraire, sera heureux de recevoir et d'aider de ses conseils tous ceux qui à leur arrivé à Winnipeg lui feront le plaisir d'une visite aux bâtisses dont nous parlons dans le paragraphe précédent.

La Société de Col. s'est de plus assuree les services de Messieurs Richard et Lecomte, tous deux membres de la dite association. Ces Messsieurs viennent d'ouvrir un bureau permanent d'agence d'immeubles au No. Main St, Winnipeg. En s'adressant à eux nos compatriotes recevront gratuitement toutes les informations qu'ils pourront désirer, soit qu'ils aient l'intention d'acheter du terrain dans nos paroisses françaises, soit qu'ils désirent prendre des "homesteads," soit même qu'ils cherchent simplement de l'emploi. En s'adressant à eux, ils pourront le faire en toute confiance. Nous avons fait choix de ces messieurs, comptant sur leur zèle à promouvoir les intérêts de nos compatriotes, et connaissant leur intégrité et les renseignements qu'ils possèdent sur le pays. M. Richard, qui est l'ancien député de Mégantic et l'ex-shérif du Nord-Ouest, a parcouru le pays en tout sens, le Nord-Ouest aussi bien que le Manitoba, ce qui lui a permis d'acquérir une expérience peu ordinaire en ces matières; et J. Lecomte, ex-député au parlement local, habite le pays depuis seize ans; cet avantage joint à celui d'avoir tenu, pendant plusieurs années, le bureau d'enrégistrement du comté Provencher, lui ont donné aussi une expérience très-considérable.

A leur bureau l'immigrant trouvera un régistre complet de toutes les propriétés à vendre dans les paroisses canadiennes le long de la Rivière-Rouge et de l'Assiniboine, et en général, dans tous les cantons habités du Manitoba.

La Société de Colonisation, de plus, peut assurer les immigrants et les simples visiteurs mêmes, qu'ils rencontreront toujours dans ses officiers et ses membres, des amis sincèrement dévoués aux intérêts de leurs compatriotes, et prêts, en toute circonstance, à leur donner l'aide de leur bienveillant concours.

Aujourd'hui, grâce aux facilités de communication que nous ont apportées les voies ferrées, la supériorité du Manitoba sur une partie des plaines de l'ouest comme pays agricole n'est plus une question. C'est maintenant un fait acquis à quiconque a pu voir et comparer que le sol du Manitoba est plus riche, que l'humidité nécessaire à la culture y est plus considérable, et les récoltes plus certaines.

La Rivière-Rouge a été colonisée en grande partie par nos compatriotes; mais depuis 1870 l'élément anglais est devenu prépondérant au Manitoba. L'immigration Anglaise, Allemande, Suédoise, Islandaise, et surtout d'Ontario, prend d'année en année des proportions de plus en plus considérables. Depuis dix ans la colonisation s'est étendue jusqu'au delà de quatre cents milles à l'ouest de la Rivière-Rouge. Laisserons-nous ce beau pays découvert par nos pères devenir le patage d'étrangers; ne profiterons-nous pas aussi des avantages qu'offrent les riantes et fertiles prairies de notre province; les étrangers seront-ils seuls à comprendre ces précieux avantages; et, pour emprunter une expression tombée de la plume même de notre vénérable et illustre archevêque, nos frères ainés de la province de Québec ne viendront-ils pas ou n'enverront-ils pas leurs enfants recueillir la part d'héritage qui les attend sur la terre du Manitoba.

Il est si facile de faire la culture dans ces prairies vierges, où il suffit de mettre la charrue en terre pour y recueillir de suite une récolte abondante d'un blé supérieur. Nous avons devant nous, pour soutenir cette affirmation, les résultats obtenus par ceux qui sont venus se placer au milieu de nous, et qui ont su par un travail facile et intelligent se créer en peu d'années une aisance enviable.

Nous pourrions aussi citer l'exemple du développement prodigieux des états voisins, situés dans des conditions nullement supérieures aux nôtres. Il n'y a pas quarante ans encore les Illinois étaient ce qu'est ajourd'hui le Manitoba; le terrain y valait de $3.00 à $5.00 l'acre, aujourd'hui il en vaut de $40.00 à $100.00. Des villes populeuses s'y sont formées, et le pays est sillonné en tout sens de chemins de fer. Qu'étaient l'Iowa, le Kansas, le Minnesota il y a 25 à trente ans? Saint-Paul n'était qu'un village, Minneapolis était encore moins important; les deux villes, qui aujourd'hui n'en forment à proprement parler qu'une seule, contiennent au-delà de 300,000 âmes.

Aussi sûrement verrons-nous le même état de choses se produire au Manitoba. Que ceux qui doutent des avantages que nous leur signalons veuillent bien se donner le trouble de lire la brochure dont déjà nous avons fait mention "Le Manitoba, Champ d'Immigration," par M. Bernier, ou qu'ils consultent Sa Grandeur Mgr Laflèche et Messieurs les memembres du clergé et autres qui sont venus nous visités l'année dernière.

Nous ne parlons pas au point de vue de l'ouvrier, du commerçant, de l'homme de l'homme de métier; il peut y avoir des avantages ici pour eux, mais ces avantages sont plus incertains, et nous ne leur offrons pas de conseils; nous parlons uniquement au point de vue du colon, et nous disons particulièrement au cultivateur embarrassé, ou ayant des enfants à établir: si vous êtes dans ces conditions, ou même quelque soit votre position, nous n'hésitons pas à vous dire, venez au Manitoba, vous aurez toutes les chances d'un prompt succès; vous pourrez, si vous le désirez, vous fixer dans des paroisses françaises où vous trouverez, nous croyons pouvoir l'affirmer, le confort que vous laisserez là-bas derrière vous.

Aujourd'hui encore vous pouvez acquérir des terrains des plus avantageusement situés dans nos paroisses à des prix modiques, variant de $3 à $10 l'acre. Avec le mouvement d'immigration qui se prépare, dans très-peu d'années il sera trop tard; ces mêmes terrains auront triplé en valeur et l'immigrant sera forcé de passer à nos portes pour aller se fixer à 300 ou 400 milles plus à l'ouest sur des terrains inférieurs et loin des marchés.

Il n'y a pas au monde de pays parfait sous tous rapports; partout la moisson du cultivateur est exposée à des saisons défavorables; il en est ainsi de la province de Québec, il en est ainsi de Manitoba, il en est ainsi de tout autre pays. Nous avons eu de pauvres récoltes, nous en avons eu d'excellentes, mais celles-ci sont la grande majorité et cela doit suffire. Faisant une récapitulation des 10 dernières années, voici le résultat. Pendant les années 1877-78-79-80-81 et 82, les récoltes ont toutes été abondantes et le grain d'excelente qualité. En 1883 et 84 la moyenne du rendement du blé a descendu de 28 minots l'acre à environ 21 minots, dont une partie, et cela dans certains cantons seulement, plus ou moins endommagée par la gelée. En 1886 le rendement n'a été que d'environ 15 minots l'acre, mais de qualité supérieure. L'année dernière, 1887, le rendement a été au moins de 30 minots, et de très-bonne qualité.

Le prix du blé durant ces dix années a varié de 50c 70c. Tout nous promet une augmentation de prix dans un avenir assez prochain, vu le développement nécessaire que devront prendre les voies ferrées, et la compétition que ce même développement devra nous amener.

Lorsque l'on songe qu'un cultivateur laborieux, muni d'instruments aratoires perfectionnés, peut cultiver seul, sans payer de gages, de 60 à 100 acres de terre, c'est-à-dire récolter de 1,500 à 3,000 minots de blé, combien plus avantageuse encore se trouve la position du cultivateur assisté de plusieurs enfants. Pour ne citer qu'un cas nous mentionnerons le fait de M. Jos. Marcotte, autrefois de Kingsey, P.Q., qui sans l'aide de personne, a ensemensé et recolté 90 acres de grain cette année; ce jeune homme,—puisqu'il n'a que 21 ans—s'est établi au Lac des Chênes en 1883 avec ses bras et son courage pour tout avoir; aujourd'hui il possède 400 acres de terre, possède chevaux et bêtes à cornes, est muni de tous les instruments aratoires, ne doit rien et doit ensemencer 185 acres ce printemps avec l'aide de son frère. Une récolte moyenne lui donnerait 4,000 minots de blé, ayant une valeur d'audelà de $2,000.00, sans compter l'augmentation et le profit de son bétail, etc. etc. Ce que ce M. a accompli peut l'être également par quiconque a le même courage et procède de la même manière. Il peut être avantageux afin d'étendre sa culture de payer pour de l'assistance, mais la méthode la plus sûre est certainement celle de n'entreprendre que ce que l'on peut cultiver soi-même. Une récolte abondante suffira pour permettre au cultivateur non endettté d'augmenter son bétail, et comme le foin est partout en abondance, ce bétail pourra être entretenu avec très-peu de frais et vu sa multiplication naturelle, mettre son propriétaire en position de supporter les chances possible d'une mauvaise récolte.

L'importance et la facilité de l'élevage semble être si bien comprises aujourd'hui que des beurreries et des fromageries s'établissent rapidement dans chaque canton et plus particulièrement dans nos paroisses françaises, et déjà nous commençons à exporter beurres et fromages à la Colombie, province qui devient, et deviendra de plus en plus, un marché très-important pour nos produits. La Colombie n'est qu'une mer de Montagnes et ne sera jamais un pays agricole; et pourtant, par contre cette province à cause de ses mines et pour diverses raisons, est appelée à un développement considérable. De là pour nous, la certitude d'un marché qui devra prendre de l'extension d'année en année et qui restant exclusivement le nôtre pour tous les produits de la ferme, nous laissera toujours un débouché assuré contre les éventualités des marchés nos provinces de l'Est, et tout cela sans parler du Japon et de la Chine, où déjà nous exportons.

Nous terminons ici ces quelques remarques, regrettant de ne pouvoir leur donner tout le développement qu'elles nous semblent mériter. Ceux qui voudront bien lire la brochure de M Bernier "Le Manitoba champ d'immigration," que nous sommes toujours heureux de mentionner, se convaincront à n'en pouvoir douter, nous le croyons, de la justesse de nos aperçus. En s'adressant à M. T. A. Bernier, ou au Rév. M. Cloutier, ou à MM. Richard et Lecomte, ou au secrétaire de la Société de Colonisation, cette brochure leur sera envoyée gratis.

Que nos amis de la province de Québec veuillent bien prêter une oreille attentive aux voix désintéressées que nous avons parmi eux, tels que le Rév. Père Nolin, du collége Sainte-Marie de Montréal, le Rév. M. Beaudry, vicaire de la Présentation de St. Hyacinthe, pour ne nommer que les ecclésiastiques qui s'occupent d'une manière active de la colonisation du Manitoba, et nous accorder leur bienveillant concours pour détourner, si possible, nos compatriotes des centres manufacturiers des Etats-Unis où trop souvent leur foi et leur nationalité semblent menacées, ou plus souvent encore ils usent leur force et leur santé sous l'action délétère d'une atmosphère corrompue, et d'un trop pénible labeur; qu'ils dirigent vers nous ces compatriotes aimés qui venant au Manitoba resteront leur maitres et prospèreront dans la noble occupation des travaux de la terre. Qu'ils viennent aussi les braves défricheurs de nos forêts, qui se sentent de l'inclination pour notre province, ils trouveront ici des frères qui les attendent avec anxiété; nous leur montreront nos églises et nos écoles, nous les dirigerons et les aiderons de nos conseils pour leur assurer une part choisie des richesses agricoles que recèlent nos vastes et fertiles prairies.

LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION
DE MANITOBA.

N.B.—Nous croyons devoir faire remarquer à ceux qui désirent faire de la culture dès la première année, l'importance pour eux de venir de bonne heure en avril. Ceux qui n'auraient point l'intention de faire de la culture dès la première année feraient bien d'arriver ici à la fin de mai ou au commencement de juin, attendu que le premier labour (cassage) ne peut guère se faire avec avantage qu'en juin et juillet. De cette manière ils s'assureront une bonne récolte dès l'année suivante.

S. C. M.

BUREAU D'EDUCATION DES TERRITOIRES.

Le Bureau d'Education s'est réuni à Régina mardi et mercredi.

Malgré les efforts de certains fanatiques, le principe des écoles séparées a été maintenu, et tout porte à croire que les deux sections du Bureau d'Education continueront de travailler harmonieusement, et que cette question si grosse d'intérêts et de préoccupations, n'occasionnera pas de difficultés.

LES ASSISES.

Son honneur le juge Bain a ouvert les assises du district judiciaire de l'est, mardi, au palais de justice, à Winnipeg.

Voici les causes qui apparaissent au dossier:

La Reine *v.* Newton, meurtre.
" *v* Riley, vol.
" *v.* Grenier, vol.
" *v.* Raymond, vol.
" *v.* Sinclair, vol.
" *v.* Atchison, incendiat.
" *v.* Kirkland, libelle.
" *v.* M. Howes, parjure.
" *v.* John Machray, parjure.
La Reine *v.* L. D. Frayne, parjure.
" *v* Morray, meurtre.

Le grand juré est composé de M. Thomas Ryan (chef.) Alfred Bleau, John McKercher, Modeste Lamontagne, Wm. Cleverly, André Beauchemin, Henry Tennant, J Andrew, François Marion, Andrew Colquhoun, R. W. Greigg, Charles Johnstone, Pierre Falcon, J. P. O Allaire, Robert Tait, Wm. Jackson et Wm. Butchart.

Après que tous eurent prêté serment le juge fit la charge suivante:

Messieurs du Grand Jury,

A l'ouverture des assises de printemps de ce district, les premières que j'ai l'honneur de présider depuis ma nomination, j'ai le regret d'avoir à vous annoncer que le dossier des crimes que vous soumettront les officiers de la Couronne est plus sérieux sous le rapport du nombre et du caractère des offenses qu'aucun autre dans cette province. Il est vrai que dans toute société, malheureusement nous devons nous attendre à rencontrer certains crimes et je n'ai pas lieu de croire que sous ce rapport Manitoba puisse être comparé défavorablement avec les autres provinces de la Puissance.

Vous aurez à vous enquérir de deux cas de vol sur la personne à force ouverte, d'un cas d'incendiat, d'un cas de décharge d'arme à feu avec intention de causer des injures graves à la personne, deux cas de parjure.

Vous comprenez tous sans doute, qu'il n'est pas dans les prérogatives du grand jury de se prononcer d'une manière finale sur la culpabilité ou l'innocence des personnes décrétées d'accusation devant eux. Vous avez simplement à vous convaincre s'il y a ou non une cause *primâ facie* établie contre l'accusé justifiant son envoi devant le petit jury pour l'offense dont il est accusé. Rappelez-vous cependant qu'il est déplorable de soumettre un innocent à l'indignité d'un procès criminel, et avant de décréter une accusation fondée vous devrez vous convaincre qu'il y a des motifs raisonnables de soupçonner le prévenu de l'offense dont il est accusé et qu'il a à en répondre devant le petit jury.

Dans un des cas de vol dont vous aurez à vous enquérir le prévenu est accusé d'avoir commis le vol seul dans l'autre cas trois personnes sont accusées d'avoir commis le crime de complicité. Le vol se définit:

L'acte d'enlever félonieusement par force de la personne d'autrui ou en sa présence contre sa volonté, des marchandises ou de l'argent, d'une certaine valeur par violence ou intimidation. Dans les deux cas l'on allègue que les personnes volées l'ont été à force ouverte; s'il appert que tel est le cas, il ne vous sera pas difficile de prendre une décision. Mais s'il n'y a pas eu de violence réelle, il y aura encore vol s'il appert que les articles enlevés de la personne l'ont été sous des circonstances de nature à l'intimider: menaces simples, ou menaces d'injurier sa personne, sa réputation sa propriété.

Vous aurez à vous enquérir d'un cas d'incendiat d'une nature grave. Le prévenu est accusé d'avoir illégalement et malicieusement mis le feu à une certaine boutique dans la cité de Winnipeg avec l'intention de frauder la compagnie d'assurance à laquelle la bâtisse était assurée. D'après les dispositions prises lors de l'examen devant le magistrat de police, il appert qu'à diverses occasions le prévenu a manifesté à une autre personne son intention d'incendier sa boutique pour bénéficier du montant de l'assurance et qu'ensuite on l'a vu à une heure avancée de la soirée versant du pétrole en divers endroits de sa boutique et mettre en ces endroits des chandelles allumées de manière à ce qu'elles pussent mettre le feu après épuisement, et que de fait une heure, plus tard durant la nuit l'on a trouvé la bâtisse en feu cependant l'incendie a été éteint avant d'avoir causé beaucoup de dommages. Si ces faits vous sont prouvés, ou si d'après la preuve vous trouvez qu'il appert que le prévenu a volontairement mis le feu à sa boutique ou que la bâtisse a pris feu par suite de ces actes accomplis avec l'intention de l'incendier et que le but du dit prévenu était de frauder la compagnie d'assurance, il sera de votre devoir de rapporter un acte d'accusation fondé.

Il vous sera soumis des actes d'accusation contre deux personnes prévenues de s'être parjurées dans le témoignage qu'elles ont donné dans une cause récemment plaidée au terme de la cour de comté du comté de Lisgar. Le parjure se définit: L'assertion sous serment dûment administré, dans une procédure judiciaire devant une cour de juridiction compétente, de la vérité d'une matière de fait capital relevant de la cause, assertion que le déposant ne croit pas vraie lorsqu'il l'a faite ou qu'il sait ignorer. Le parjure est un crime exceptionnel, mais en même temps il est généralement difficile d'en convaincre le prévenu avec les certitude qu'exige la loi pour prononcer une condamnation. Dans l'examen de ces cas vous aurez d'abord à vous convaincre qu'il se trouve dans les termes de la définition ci-dessus. Vous devrez trouver évident ce fait avant de décréter une accusation fondée: que la matière du serment était fausse en réalité et qu'il n'a pas été prêté par erreur ou inadvertance mais intentionellement, malicieusement et contrairement à la connaissance du prévenu. Une accusation de parjure ne peut se maintenir sur la preuve d'un seul témoin pour la raison majeuré que dans ce cas il y a serment contre serment alors vous ne seriez par justifiables de rapporter acte d'accusation fondé hormis que le fait du parjure ne soit établi primâ facie par deux ou plusieurs témoins ou par la preuve d'autres faits matériels et pertinents confirmant le témoignage du témoin s'il y en a qu'un à déposer des faits pour lesquels le parjure est allégué.

On vous soumettra la cause d'un prisonnier accusé d'avoir tiré une arme à feu avec intention de meurtre, et j'apprends que la personne que l'on dit avoir été est dans une condition tellement dangereuse par suite de la blessure qu'elle a reçue qu'elle peut en mourir d'un moment à l'autre, et il pourrait se faire que la Couronne ait à changer le chef d'accusation contre le prisonnier pour en établir pour le crime plus sérieux de meurtre D'après les dépositions prises devant le magistrat qui a instruit le procès du prisonnier il n'y a aucun doute que le blessé a été ainsi blessé par la décharge d'un fusil tiré par le prisonnier. Mais pour pouvoir maintenir l'accusation pour le fait d'avoir tiré avec intention de meurtre ou pour meurtre, il doit être évident que le prisonnier en faisant feu agissait d'après l'expression légale de malice prémeditée. Maintenant cette malice peut avoir le sens que lui donne le langage ordinaire: un sentiment malveillant ou de vengeance et l'intention délibérée contre la personne blessée ou tuée, mais d'après le sens légal, il veut dire beaucoup plus encore et quand il appert que le délit a été commis avec intention et sans motif et excuse légitime, la loi présume qu'il a été commis avec malice. En cette cause vous aurez en conséquence à déterminer si le prisonnier a fait feu avec intention de tuer, et l'intention se déduit des circonstances et des faits environnants et c'est une règle de droit qu'un homme est censé avoir l'intention des conséquences ordinaires et nécessaires de ses actes. Si vous trouvez qu'il y avait intention alors, vous aurez à étudier s'il y a eu de la part du blessé provocation au moment ou le prisonnier a fait feu pour l'excuser et réduire son offense en celle de tirer avec l'intention de blesser ou causer des injures corporelles graves ou homicide si le blessé succombe. La loi reconnait tellement la fragilité du caractère et de la volonté de l'homme qu'elle admet qu'il puisse être provoqué de manière à perdre pour un temps contrôle de soi-même, et dans le cas de provocation suffisante un acte qui autrement serait un meurtre, peut se réduire à un homicide, et une accusation d'attentat de meurtre peut se réduire à une offense moins grave, car la loi infère alors que l'acte a été accompli sans malice, mais la provocation doit être suffisante pour mettre un homme ordinaire dans un transport de colère, et règle générale, on peut dire qu'une provocation par simple parole ou geste n'est pas une excuse et même l'assaut sur la personne peut avoir un caractère sérieux et de nature à infliger des injures corporelles graves avant que la loi considère comme provocation suffisante pour excuser la personne assaillie d'attaquer son adversaire avec une arme mortelle tel qu'un fusil, et de plus pour que la provocation soit même une exténuation, il doit apparaître qu'elle a eu pour effet de provoquer et d'exaspérer le prisonnier et que c'est sous l'effet de la provocation que le coup a été tiré, mais en aucune circonstance sauf le cas de légitime défense un homme n'est justifiable de faire feu sur un autre et cet acte sera encore un crime lors même que ce ne serait ni un meurtre, ni un attentat de meurtre et hormis que la provocation donné par le blessé au prisonnier ait été très considérable, vous serez justifiables de rapporter une accusation fondée sur l'acte qui vous sera soumis et les circonstances pourront être étudiées au long pendant le procès devant le petit jury.

Vous aurez aussi à examiner des cas ou un prisonnier est accusé d'avoir fait feu avec intention de maimer ou causer des injures corporelles graves, bien qu'heureusement le coup ait manqué son but. L'intention avec laquelle le coup a été tiré aura à être déduite des circonstances environnantes.

Outre l'examen de ces causes et des autres crimes qui vous seront soumis par les officiers de la couronne il sera de votre devoir de visiter et examiner la prison du district et de faire rapport de la condition dans laquelle vous la trouverez sous le rapport de son confort et son administration. Cette cour étant une cour d'évacuation générale des prisons vous vous enquerrez aussi s'il n'est pas détenu dans la prison, sauf les prisonniers qui purgent une condamnation, et ceux qui attendent leur procès aux assises pour les accusations que vous avez trouvées fondées contre eux, d'autres prisonniers et vous les ferez présenter à cour pour que la cause de leur détention soit éclaircie et leur procès jugé.

Il est également désirable que vous visitiez et examiniez les institutions charitables de Winnipeg et de St. Boniface qui reçoivent des allocations pécuniaires du gouvernement provincial et que dans votre rapport vous donniez un compte rendu de la condition dans laquelle vous les trouverez et de leur administration et que vous vous y fassiez les suggestions que vous jugerez à propos pour augmenter leur efficacité et pouvoir à leur administration minutieuse et économique.

Ces institutions sont je crois les hôpitaux de Winnipeg et de St. Boniface et le refuge des enfants de Winnipeg.

Messieurs, je vous laisse maintenant à l'accomplissement de vos devoirs

---

Les funérailles de feu J. H. McTavish ont eu lieu samedi matin, à la cathédrale de Saint-Boniface. Les plus notables citoyens de Winnipeg et de notre ville y assistaient. Le service fut chanté par le Rév. Père McCarthy, O.M.I., assisté de MM. les abbés Messier et Cloutier. Les porteurs étaient Son honneur le juge Bain, le consul américain, M. Taylor; le consul allemand, M. Hespeler; MM. Wm Clark, J. Anderson et Robert Kerr.

Choses et Autres.

—Madame Duchesnay, veuve de feu le sénateur Duchesnay, et sœur de son Eminence le Cardinal Taschereau, est morte à Québec, lundi.

—L'hon. M. Mercier, premier ministre de Québec, est revenu d'Europe.

—Lundi dernier les moulins de M. Bertrand à l'Ile Verte, Qué., sont devenus la proie des flammes. Pertes $18,000.

—L'empereur Guillaume d'Allemagne est mort vendredi dernier, et son fils lui succède sous le nom de Frédéric III. Ce dernier n'est pas appelé à fournir un long règne si l'on doit s'en rapporter au fait que depuis des mois il a été constamment malade, et qu'on le croit souffrir d'un cancer à la gorge.

—Nous traduisons du *Bulletin* d'Edmonton:

Le printemps dernier il fut rapporté que vu la famine qui était survenue durant l'hiver précédent, plusieurs cas de cannibalisme avaient été signalés à la Petite Rivière Rouge sur la Rivière la Paix plus bas que Vermillon. On dit aujourd'hui que ces actes n'étaient pas causés par la faim, mais furent l'œuvre d'une femme qui était witigo depuis plusieurs années et qui depuis avait tué et mangé douze personnes. Aux dernières nouvelles elle était encore en vie. Les sauvages et les Métis, dans le nord, se demandent pourquoi le gouvernement qui a arrêté et puni Courteoreille pour avoir tué un witigo, ne prend aucune mesure, aucun procédé contre cette femme?

PERSONNEL.

Le Rév. Père Fox, O.M.I., de Winnipeg, prêchera un sermon de circonstance à Calgary, samedi, fête de Saint-Patrice.

—

MM. Ph. Fortier, de Saint-Pierre; B. Jodoin et A. Rivard, de Sainte-Anne; Joseph Larin et M Dumais, de Lorette; P. Gauthier et A. Bourassa, de Sainte-Agathe, sont au nombre des petits jurés pour les assises criminelles qui se tiennent actuellement à Winnipeg.

—

M. Jean-Baptiste Martel, de Sainte-Croix, comté de Lotbinière, Qué., est arrivé à Saint-Boniface la semaine dernière, afin de voir le pays. Il a visité Lorette, Sainte-Anne, La Broquerie et Lac-des-Chênes, et nous a déclaré être tout-à-fait enchanté du pays, tellement qu'il est décidé de faire immédiatement l'acquisition d'une propriété dans une de nos paroisses canadiennes.

—

M. E. F. Gigot, facteur en chef de la compagnie de la Baie d'Hudson, à Fort McLeod, T. du N.-O., est à Winnipeg depuis quelques jours.

—

M. Cléophas Danis, de Saint-Jean-Baptiste, est parti pour Lethbridge, N.-O., où il a l'intention de se fixer.

—

Le Rév. Père Drummond, S.J., a dû donner une conférence hier soir, à Moosomin, T. du N.-O., et il devra en donner une autre à Medecine Hat, samedi.

—

Hier, était la fête patronale de la Très-Révérende Sœur Hamel, supérieure des RR. SS. de la Charité, de Saint-Boniface. Nombre de personnes se rendirent à la maison vicariale pour offirir leurs félicitations à la digne religieuse. La fête a été dérangée par la nouvelle que la Rév. Sœur Primeau, assistante, a apprise de la mort de sa sœur à Boucherville, Qué.

Affaires Municipales.

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la huitième séance du sixième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la cinquième séance régulière, tenue, lundi le douzième jour de mars A.D. 1888.

Présents:—Son Honneur le Maire au fauteuil et MM. conseillers Bédard, Gauvin, Levreault et Pelletier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Le greffier dépose sur la table les comptes et communications suivants:

Un compte de l'*American Plumbing Co.*, et un du docteur Fafard; une lettre de M. Frs. Lévêque. Ces comptes et communications sont renvoyés aux comités auquel il appartient.

M. le conseiller Pelletier présente le 3ème rapport du comite de finance, qui se lit comme suit:

5ème rapport du comité de finance, M. le conseiller Pelletier, président *pro tem*, et M. le conseiller Gauvin sont présents.

Votre comité recommande le paiement des comptes suivants:

La Compagnie Canadienne de Publication pour papeterie, $19.35; Turner et Despars, $1.95; Ant. Vermette, $5.50; Simon Turcotte, $7.50;

Et attendu qu'il n'apparait dans les livres aucune réclamation contre le greffier, votre comité recommande que son salaire lui soit payé régulièrement;

Votre comité recommande de plus, que la prochaine vente pour arrérages de taxes ait lieu le 5ème jour de juin 1888, et aussi, que le trésorier prenne les moyens que lui donne la loi afin de faire rentrer les taxes personnelles, sous le plus court delai.

M. le conseiller Joyal présente le 4ème rapport du comité des travaux publics, qui se lit comme suit:

4ème rapport du comité des travaux publics, M. le conseiller Joyal président et M. le conseiller Levreault sont présents.

Votre comité recommande le paiement des comptes suivants: Elie Chamberland, $3 40; F. H. Walker, 56 cents; A. Hogue, $2 48; rôle de paye No. 2, $6 60.

M. le conseiller Levreault présente le 5ème rapport du comité de police, feu et santé, M. le conseiller Levreault, président *pro tem*, et M. le conseiller Gauvin sont présents.

Votre comité recommande le paiement des comptes suivants: Turner et Despars, $2.75; D. Maxwell, $7.25; Connell et Burke, $1.50.

Votre comité recommande de plus l'achat de deux tonnes de charbon dur pour la station.

M. le conseiller Joyal donne avis qu'à la prochaine assemblée régulière, il proposera qu'un puits soit creusé dans le quartier No. 2.

Proposé par le conseiller Pelletier, appuyé par le conseiller Levreault, que le 3ème rapport du comité de finance soit accepté. Agréé.

Proposé par le conseiller Joyal, appuyé par le conseiller Bédard, que le 4ème rapport du comité des travaux publics soit accepté. Agréé.

Proposé par le conseiller Levreault, appuyé par le conseiller Gauvin, que le 5ème rapport du comité de police, feu et santé soit accepté. Agréé.

Proposé par le conseiller Bédard, appuyé par le conseiller Joyal, que la séance se lève, et la séance est levée.

LA MAISON DU BON MARCHE.

LES VENTES A SACRIFICES SE CONTINUENT TOUJOURS

POUR FAIRE PLACE AUX IMPORTATIONS DU PRINTEMPS!

Nous invitons specialement nos amis de la campagne a nous venir faire une visite.

NOS PRIX DEFIENT TOUTE CONCURRENCE.

Cachemires, Etoffes a Robes, Broderies, Chemises, Corsets, Vetements de dessous, Rubans, Dentelles, Toiles a Table, Flanelles, Couvertes, Couvre-pieds, Etc., Etc.

432, Rue Principale, Winnipeg. **P. A. D'AUTEUIL.** 432, Rue Principale, Winnipeg.

3m 9.2.88.

Chronique Locale.

—La Saint-Patrice samedi, le 17

—M. le Dr J. H. O. Lambert a acheté la pharmacie de M. J. P. O Allaire. Nous référons nos lecteurs à l'annonce que nous publions ailleurs.

—M. Wm. Tait, de Saint-Boniface, qui a fait chantier sur la Rivière Queue d'Oiseau, Man., a environ 50,000 billots rendus sur la glace attendant la débâcle.

—Les résidents de la ville qui seraient embarrassés par le fumier de leurs écuries, peuvent le faire transporter sur la propriété de M Eugène Lemaire, jardinier.

—M. Edouard Guilbault, ferblantier-couvreur, occupera, le 20 courant, l'ancien magasin de MM. Guilbault & Lanthier, bloc Royal, avenue Provencher.

—M. Erastus Wiman arrivera à Winnipeg, samedi après-midi et dans la soirée il donnera une conférence à la salle Victoria sur l'Union Commerciale.

—M. François Parent, peintre, a ouvert une boutique près du pont de Saint-Boniface, Comme par le passé il sera troujours près à exécuter toutes commandes sous le plus court délai

—Vendredi dernier, à Selkirk, un Italien du nom de Geo. Morray a déchargé un arme à feu sur un métis, Geo. Thomas. Gravement atteint Thomas est mort quelques heures après. Morray a été arrêté et subira son procès à ce terme-ci de la cour criminelle.

—La ferme Bell, à Indian Head, est en déconfiture. La Banque Commerciale, de Winnipeg, qui a des créances hypothécaires considérables contre elle, a tout fait saisir. Il est probable que cet immense terrain cultivé sera sublivisé en plusieurs petites fermes.

—Les contrats suivants pour le transport des malles ont été donnés : entre Saint-Alphonse et Rivière Cyprès à M. John N Lee, de Grange ; entre Morris et Saint-Jean Baptiste à M. Pierre Parenteau, de Saint-Jean-Baptiste ; entre Sainte-Agathe et Winnipeg à M. Alphée Bernier, de Sainte-Agathe.

—Nous publions dans nos colonnes d'annonces un avis de convocation des membres de la Société de Colonisation ainsi que des personnes qui désirent faire partie de cette importante société. La réunion aura lieu lundi prochain à 7½ heures p.m. dans une des salles du Collège de Saint-Boniface, et à cette réunion l'on procédera à l'élection des officiers pour l'année courante.

—Le dernier numéro de la *Gazette Officielle* de Manitoba contient les nomination suivantes :

12 novembre 1887.

Pour être juges de paix dans et pour la province de Manitoba :

Robert Walton, de Seamo.

27 janvier 1888.

George McKenzie, de Saint-François-Xavier ; Norbert Todd, de Saint-François-Xavier.

Aussi, un avis q'une vente de terrains situés dans la municipalité de Saint-Laurent, Man., aura lieu le 5 avril prochain à la salle d'encan de MM. Hutton & Cie, coin des rues Water et Principale.

—La ville de Winnipeg va demander des soumissions pour la construction d'égoûts dans les rues suivantes :

	Estimations.
Sur la rue Donald..........$	340 00
Sur la rue Graham.........	160 00
Sur les rues Charlotte et Notre-Dame..............	4,700 00
Sur la rue Edmonton......	2,600 00
Sur la rue Hargrave, rue York à la rue Ste-Marie	2,195 00
Sur la rue Graham, rue Carleton à la rue Edmonton	877 00
Sur les rues Ellen et Jemina à la rue Isabelle..	3,285 00
Sur les rues Fountain et Alexandre à la rue Isabelle......	3,584 00
	$17,741 00

—A deux heures ce matin, le premier train express qui nous soit venu de Montréal depuis vendredi dernier, est arrivé à Winnipeg, et il doit être suivi de près par deux autres qui nous apporteront les malles de l'est que nous n'avons pas eues depuis plus de huit jours. Ces retards ont été causés par une tempête de neige extraordinaire qui a sévi à l'est du Port-Arthur et qui a ammoncelé la neige dans les coupes qui se trouvent dans cette partie de la ligne du Pacifique.

Chronique de la Province.

Sainte-Anne,

4 mars.—Notre paroisse vient d'être témoin d'un touchant spectacle : aujourd'hui après la messe cinq infidèles appartenant à la tribu des Sauteux, ont reçu le baptême. Notre dévoué curé a été grandement aidé dans ces conversions par M. François Nolin, Dame J.-Bte Falcond et Delle Marguerite Nolin. Cette dernière a été le catéchiste

Le Rév. Père Allard venu pour la cérémonie du baptême, a félicité la paroisse sur son progrès, et a dit que si l'on avait lieu de trembler sur la responsabilité des mauvais exemples que nous pouvons donner, que, d'un autre côté le bon Dieu, nous tient généreusement compte du bien que peut produire le bon exemple donné et que dans cette circonstance, à part le zèle déployé par notre digne curé, il croyait que l'esprit de foi, de piété et de charité, qui anime les paroissiens de Sainte-Anne n'était pas étranger à ces conversions, et là-dessus il nous exhorta à être des chrétiens modèles, à prier davantage pour la conversion des infidèles et pour leur persévérance dans la foi, puis il donna aux néophytes une instruction en leur langue maternelle. Les nouveaux chrétiens sont Ménékoneias, sa femme et leurs trois jeunes filles dont la plus jeune peut avoir quatorze ans ; leur recueillement était une preuve qu'ils comprenaient la gravité de l'acte qu'ils allaient accomplir ; une récente maladie qu'eut à supporter le chef de cette famille a hâté sa conversion. Ménékoneias est le fils de notre vieil ami le *Faiseur de Chaises*, mort au printemps de 1886 après s'être fait chrétien.

Pendant que je suis à vous donner les nouvelles qui précèdent j'apprends que le gendre de Naokejikwaep dangereusement malade et que l'on dit arrivé aux dernières phases de la consomption vient de recevoir le baptême. Aux personnes aux zèle desquelles nous sommes redevables de pouvoir annoncer ces heureuses nouvelles, la satisfaction du devoir accompli et l'espérance de la récompense a déjà dit quelque chose de bien agréable, et nous nous garderons bien de gâter leur bonheur en leur adressant des félicitations sur leur zèle apostolique.

NAISSANCES.

En cette ville, le 4 courant, Madame F. Desourdis, une fille.

A Lorette, le 23 février, Madame Gédéon Manaigre, un fils.

A Lorette, le 24 février, Madame Jean Louis Richard, un fils.

A Lorette, le 5 courant, Madame Isidore Gaudry, une fille.

A Lorette, le 10 courant, Madame Joseph Monder, une fille.

DECES.

En cette ville, le 15 courant, à l'âge de 21 ans, Hermenégilde Carrière, enfant de feu Daniel Carrière.

A Winnipeg, le 13 mars courant, à l'âge de 1 an moins 14 jours, Dianora, enfant de M. Jean-Baptiste Desautels, barbier-coiffeur.

A Lorette, le 1er courant, à l'âge de 6 ans, Sénaï, le 8 courant, Jules-Alexandre, à l'âge de 4 ans, et Rosanna-Josephine, à l'âge de 2 ans, tous trois enfants de M. Joseph Grenier. Nos condoléances à la famille si éprouvée.

"Le Vampire."

Nous venons de recevoir le dernier volume publié de la *Bibliothèque Française*, qui contient un roman qui porte ce titre. Nous conseillons à nos lecteurs de se procurer cet ouvrage. Nous avons rarement lu un roman plus intéressant et plus empoignant. L'intérêt se soutient de la première à la dernière page.

Le volume coûte 10 cents seulement, et on peut se le procurer dans tous les dépôts de journaux ou en envoyant le prix en timbres poste à la Société des Publications Françaises, 32 rue Saint-Gabriel, Montréal.

Societe de Colonisation de Manitoba.

ELECTION DES OFFICIERS.

Une assemblée régulière de cette Société aura lieu, LUNDI PROCHAIN, à 7½ HEURES P.M., DANS UNE DES SALLES DU COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE, pour L'ÉLECTION DES OFFICIERS, pour l'année courante.

Tous les membres, anciens et nouveaux, ainsi que les personnes qui désirent faire partie de la Société sont invités à assister à cette assemblée.

Pour avoir droit de voter à l'élection et être éligible il faut avoir payé sa contribution pour l'année courante.

Par ordre,

T. A. BERNIER,
Secretaire.

Saint-Boniface, 13 mars 1888.



Soumissions pour permis de couper du bois sur des terres de la Couronne dans la Province de la Manitoba.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au député-ministre de l'Intérieur et marquées "SOUMISSION POUR PERMIS DE COUPER DU BOIS," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, LUNDI, le 26 MARS prochain pour permis de comper du bois sur la rivière Bad-Throat.

Les conditions auxquelles un permis sera accordé, peuvent être obtenues à ce département ou au bureau des bois de la Couronne à Winnipeg.

Chaque soumission doit être accompagnee d'un chèque accepté payable à l'ordre du député ministre de l'Intérieur au montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer en sus des charges prescrites par les règlements de ce departement.

A. M. BURGESS,
Sous-ministre de l'Intérieur.

Département de l'Intérieur,
Ottawa, 1 mars 1888.

1in.15.3.88.

PHARMACIE SAINT-BONIFACE

M. le Dr Lambert ayant fait l'acquisition de la "Pharmacie Saint-Boniface," connue comme la pharmacie de MM. Fafard et Cie., tiendra comme par le passé toutes

— ESPÈCES DE —

MÉDECINES PATENTÉES, ARTICLES DE TOILETTE, PARFUMERIE, ETC., ETC.

Le Dr Lambert tiendra ses bureaux à la pharmacie durant le jour et verra lui-même à ce que les prescriptions soient minutieusement remplies,

Tout au Comptant.

La pharmacie sera ouverte le jour et la nuit et les dimanches, les heures d'offices divins exceptées. jno 15.3.88.

Universite de Manitoba.

EXAMENS EN MÉDECINE.

Avis est par les présentes donné que les examens en médecine commenceront mardi, le 3 avril prochain, à 9 heures du matin, dans les salles du collège medical, à Winnipeg.

Les candidats devront donner avis au régistraire de leur intention de procéder à leur examen. Ils devront aussi loger entre les mains du régistraire toute preuve documentaire exigée par les statuts. Les billets, (tickets) devront être remis au régistraire, 5 jours avant la date des examens.

Sur demande, des blancs d'application sont fournis aux candidats, lesquels devront indiquer sur les blancs les matières sur lesquelles ils ont l'intention du subir un examen.

T. A. BERNIER,
Registraire.

Winnipeg. 12 mars 1888. 3ins 15.3.88.

DR J. H. O. LAMBERT,

MÉDECIN—CHIRURGIEN—ACCOUCHEUR ;

Officier de Santé pour les Comtés de Lorette et Carillon.

Rue Notre-Dame, Saint-Boniface, voisin de l'hon Juge Dubuc. 1an 14 1 86

EDOUARD GUILBAULT

FERBLANTIER-COUVREUR

Avenue Taché, Saint-Boniface

Porte voisine de M. Gentes & Cie, Saint-Boniface.

M. Guilbault informe ses pratiques et le public en général qu'il a ouvert son établissement et qu'il exécutera, sous le plus court delai, toutes les commandes que l'on voudra bien lui confier, à des prix reduits. 6m 11,8,87

AVIS

est par les présentes donné :

1. Que le rôle d'évaluation de la municipalité de Montcalm pour l'année 1888 a été deposé aujourd'hui au bureau du soussigné ;
2. Que le public pourra examiner le dit rôle pendant vingt-cinq (25) jours de cette date ;
3. Que les personnes désirant porter plainte contre le dit rôle devront le faire dans les vingt-cinq (25) jours de la présente date ;
4. Que le conseil siégera en Cour de Révision le 10 avril 1888, à Gauthier, dans la salle municipale, à 10 heures a.m., pour entendre toutes plaintes contre le dit rôle.

Donné à Saint-Jean-Baptiste, en mon bureau, le premier jour de mars 1888.

JOSEPH BARIL,
Greffier.

3ins. 8.3.88.



THE REAL PROPERTY ACT OF 1885, AND AMENDMENTS THERETO.

To and all other persons claiming any estate or Interest in the following land, viz.: being in the Parish of St. Vital, in the County of D'Iberville, in the Province of Manitoba, according to the Dominion Government Survey thereof, and being better known as the inner two miles of lot forty (40) of said Parish, and secondly all that portion of lot thirty-nine (39) of the inner and outer two miles of said Parish, described as follows: the Easterly two chains of the said lot fronting on the Red River and a certain coulée, where the said Red River intersects and touches the Western limits of said lot thirty-nine.

You are hereby required to take notice that if you claim any right to or interest in the above land you must on or before the 19th day of March next, (A.D. 1888) file a caveat forbidding any dealing therewith, otherwise a certificate of title therefor will after the said date be issued to The Dominion of Canada Mortgage Company (Limited), if found entitled thereto and you will be forever debarred and estopped from setting up any claim to or in respect of said land.

Land Title Office, Winnipeg, February 23rd A.D. 1888.

L. W. COUTLÉE,
Registrar-Général.

3ins. 1.3 88.

ASK YOUR DEALER FOR
STEELE BROS & COS
SEEDS,
FOR SALE BY
ALL LEADING MERCHANTS.
ILLUSTRATED CATALOGUE MAILED FREE
ADDRESS
STEELE BROS & CO.
TORONTO, ONT.

ENCORE MEILLEUR MARCHÉ.

FIN DE LA SAISON. VENTE SANS RESERVE.

Pour faire place aux Nouvelles Importations du Printemps, je vendrai, à Grands Sacrifices, toutes les Marchandises suivantes :

AU PRIX COUTANT.

COUVERTURES DE LAINE, FLANELLES, TWEEDS, ETOFFE A ROBE, ETOFFE A MANTEAUX,

TRICOTS DE TOUTES ESPECES, ETC., ETC., ETC.

HARDES-FAITES. - PARDESSUS DE TOUTES SORTES. - HABILLEMENTS POUR ENFANTS.

FOURRURES, FOURRURES:

CAPOTS CHAT SAUVAGE, ASTRACAN, OURS DE SIBERIE, MOUTONS.

MANTEAUX ASTRACAN.

CASQUES, - COLLERETTES, - MANCHONS, - ETC. - ETC., - ETC.

AU PRIX COUTANT.

UNE VISITE EST SOLLICITÉE.

F. E. VERGE.
Avenue Provencher, St. Boniface.

2m.2 2.88]

AGRICULTURE.

COMPTABILITÉ AGRICOLE.

Le premier soin de tout cultivateur, nous l'avons bien souvent répété, est de se rendre compte de ses dépenses et de ses recettes, ainsi que le font tous ceux qui produisent, pour vendre et pour prospérer; ainsi que l'accomplit tout bon administrateur.

Le plus vulgaire bon sens ne dit pas qu'il faut savoir combien l'on dépense et combien l'on reçoit? Sans comptabilité il n'y a que désordre et obscurité.

Le cultivateur négligent dira-t-il qu'il saura bien au bout de l'année s'il a reçu plus qu'il n'a dépensé, ou bien s'il a payé au-delà de sa recette? Dans ce cas il ne pourra plus marcher.

Eh bien! dirons-nous à ce cultivateur, si vous avez gagné, ne faut-il pas savoir si vous ne pouvez pas, sur tel ou tel objet, faire de meilleures recettes? Ne faut-il pas savoir si vous pouvez diminuer telle dépense.

Si au bout de l'an vos dépenses excèdent vos recettes, voyez s'il n'est pas possible de diminuer vos dépenses. Vous ne pourrez voir, apprécier cette certitude, qu'en ayant sous les yeux un résumé au bout de l'année.

Admettons qu'à la fin de l'année vous avez entamé votre capital, il est possible qu'au lieu de perdre vous avez gagné. Ainsi vous avez défriché ou drainé un champ, vous avez augmenté vos attraits d'agriculture, vous avez un plus grand nombre de bestiaux, le déboursé a dépassé la recette, avez-vous perdu pour cela? Non, le champ amélioré produira, au lieu de coûter comme l'année précédente. De bonnes charrues donneront de meilleurs labours; un plus grand nombre de bestiaux fourniront des élèves que vous vendrez, des fumiers qui doubleront vos récoltes.

Vous le voyez, le résultat des non-produits au bout de l'année, en écus qui manquent, peuvent donner une recette vraie. Vous avez semé pour recueillir.

Qu'est ce qui peut donc vous montrer d'une manière certaine si vous avez gagné ou perdu dans votre exploitation? Ce n'est évidemment qu'une comptabilité vraie qui peut démontrer la perte ou le gain.

Comment saurez-vous ce que coûte votre blé, votre foin, chacun de vos animaux? Vous ne le saurez jamais si vous ne tenez pas compte de la recette pour chacun de ces objets. Et quand vous saurez qu'un produit quelconque vous coûte plus qu'il ne vous rapporte, eh bien! vous changerez ce produit, cette récolte, contre une autre.

Vous le voyez: le cultivateur, plus encore que le marchand, qui ne produit qu'un seul objet, a besoin de savoir la dépense que lui occasionne chacune des diverses récoltes qui lui demandent tant de soins.

Rien de plus facile que cette comptabilité. Sur un cahier tracé à l'avance, on écrit jour par jour le travail de chacun, les fournitures faites au ménage, les dépenses, les recettes. Ces annotations sont recueillies au bout de la semaine d'abord, puis au bout du mois. On fait les totaux au bout de l'an et on réunit le tout. Ce travail demande quelques jours, mais il peut se faire en décembre ou janvier, où l'on peut trouver le temps d'allignner des chiffres.

Par cette comptabilité, mise sous ses yeux, le cultivateur peut se rendre compte du prix de revient du blé, de l'avoine, du foin, des produits de la laiterie et de la basse-cour.

Les choses connues, le propriétaire de l'exploitation connaît là où il perd, là où il gagne le plus et l'année suivante il changera la culture qui produit moins entre la culture qui donne des résultats plus avantageux.

—*G. des Campagnes.*

SOINS À DONNER AUX POMMES DE TERRE DESTINÉES À LA SEMENCE.

Les pommes de terre destinées à la semence doivent être conservées dans le meilleur état de santé de façon qu'elles possèdent toute leur force reproductive au moment de la plantation.

Or, que se passe-t-il habituellement? On met les pommes de terre dans des caves, où elles sont plus ou moins exposées à l'influence de l'air; il se produit ainsi des germes que l'on enlève lorsqu'il faut planter; de cette façon les tubercules sont à moitié épuisés par cette végétation prématurée, et il leur reste tout au plus quelques germes disponibles pour la reproduction.

Les éléments qui constituent le principe de la pomme de terre sont destinés à nourrir le germe de la plante nouvelle jusqu'à ce que ce germe ait poussé des racines et qu'il puisse trouver dans le sol une nourriture suffisante. La chair du tubercule remplace le lait de la nourrice, et, par conséquent, le rejeton sera plus ou moins fort, selon que ce lait lui aura été distribué avec plus ou moins d'abondance. Or, des pommes de terre épuisées par une germination hâtive et intempestive, ou appauvries par la dessiccation, ne constituent plus de bonnes nourrices, et donnent presque toujours des rejetons abâtardis.

Nous devons donc conserver avec le plus grand soin les pommes de terre destinées aux semences, de façon à ce qu'elles ne soient pas desséchées; il suffit pour cela de suivre les leçons et le travail de la nature.

Il serait sage aussi de rejeter les tubercules trop mal conformés, car la mauvaise conformation est presque toujours l'indice certain d'une venue difficile et d'un malaise qui s'est produit pendant le cours de l'existence. Le cultivateur intelligent qui se livre à l'élevage du bétail choisit l'animal le plus complet pour la reproduction; il faut agir de même lorsqu'il s'agit de planter des tubercules, car la même loi régit les animaux et les végétaux. C'est bien assez d'avoir à lutter contre les accidents météorologiques, sans s'exposer encore à tous les inconvénients provenant d'une semence incomplète et par conséquent impropre à la reproduction.

DRAINAGES DIVERS.

On sait généralement que le mot *drainage* signifie plus particulièrement *assainissement des terres*, mais on ne sait pas assez que les bienfaits du drainage des terres peuvent se résumer ainsi:

1o. Sols compacts devenant d'une culture plus facile et plus économique;

2o. Graines plus assurées dans leur germination et ses suites;

3o Sarclages moins dispendieux;

4o. Récoltes plus hâtives;

5o. Moissons plus abondantes et de meilleure qualité;

6o. Climat plus sain et moins de brouillards.

Ces avantages considérables sont obtenus dans les terrains humides, avec peu de dépenses, et que l'on peut réduire quand on a à proximité des cailloux qui peuvent remplacer les tuyaux en terre cuite, susceptibles de se déranger dans certaines terres.

Le drainage n'est pas seulement appliqué au sol; on l'emploie pour les grains déposés dans les greniers, afin de les empêcher de fermenter, s'ils ne sont pas entièrement secs.

En se servant de drains en planches dans les foins ou récoltes, mal séchés et annoncelés dans les granges ou ailleurs, on facilite leur dssiccation complète et on évite toute combustion spontanée. Ces drains en planches peuvent être remplacés par des fascines.

RÔLE DOMESTIQUE DE LA FEMME.

A propos du rôle domestique de la femme, Socrate, dans ses instructions toujours appropriées à ses besoins, aux dispositions et à la capacité de ceux qu'il voulait instruire, disait: "Pour moi, jestime qu'une femme qui est bonne ménagère contribue tout autant que le mari à faire prospérer la maison. En effet, si l'argent vient le plus souvent par les opérations du mari, il s'en va d'ordinaire par les emplettes de la femme: quand ses emplettes se font à propos, les maisons s'élèvent; quand elles se font sans discernement, les maisons déclinent."

Le jeune cultivateur qui est à marier, doit chercher dans sa future compagne des goûts laborieux et d'économie. Il doit s'assurer qu'elle est faite à la vie des champs, et résignée d'avance aux sérieuses et sédentaires occupations du ménage.

LE GOUT ET L'AMOUR DE LA VIE RURALE.

Au-dessus de tous les procédés et de toutes les méthodes de culture, au-dessus même de la science, nous placerons toujours bien haut le courage et le cœur du cultivateur, le goût et l'amour de la vie rustique: c'est par là que les campagnes seront puissantes et prospères. Aimons donc la terre, pour qu'elle nous comble de ses dons. Aimons le labourage et le pâturage, ces deux sources fécondes de bien-être, ces deux mystères de vie que notre pays recèle dans son sein.

L'ÉLEVAGE DU BÉTAIL.

Le progrès général de notre agriculture dépend surtout de l'accroissement et de la prospérité du bétail dans nos campagnes. Nous sommes convaincu que cet accroissement sera obtenu plus promptement, plus profitablement, à moins de frais, si on s'attache partout aux bons soins à donner aux bestiaux, soit dans les étables mieux disposées, soit dans l'alimentation.

Amendez vos pâturages et vous recolterez aux centuple, herbe, lait, beurre, viande et argent. Sachez dépenser une piastre pour en obtenir cent en plus. L'art du cultivateur ne consiste pas seulement à cultiver et à récolter comme nos pères. Il faut se livrer aux cultures industrielles et tirer le meilleur parti possible de nos bestiaux, qui donne fumier, lait, fromage, beurre, viande, etc.

LIBRAIRIE KEROACK,

Rue Dumoulin, Saint-Boniface.

Livres, papeteries, images, tapisseries objets de piete et de fantaisie, ornements, bronzes et argenteries d'eglises, cadres, albums etc., etc. Fourniture de classes et de bureaux.

On sollicite la correspondance pour tout ce qui peut concerner le commerce de Librairie



AVIS

AVIS est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un Acte autorisant le gouvernement de la Province de Manitoba, à bâtir un pont tournant pour chemin de fer et le trafic général sur la Rivière Assiniboine, dans la cité de Winnipeg, dans la Province de Manitoba; et un pont tournant pour chemin de fer et le trafic général sur la dite Rivière Assiniboine, à ou près de la ville de Portage-la-Prairie, dans la dite Province, avec tous les pouvoirs, privilèges et autorité nécessaires à l'accomplissement de l'objet.

Daté à Winnipeg, ce 21 février 1888.

JOSEPH MARTIN,
Procureur-Général de Manitoba.

1 ins.23.2.88.

Avis aux Entrepreneurs.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et marquées "Soumission pour pont sur la Rivière Bataille," seront reçues à ce bureau jusqu'à lundi, le 2 avril prochain, pour la construction d'un pont sur la Rivière Bataille, à Battleford, T. du N. O., d'après les plans et devis qui peuvent être vus le ou après lundi, le 5 mars prochain, en s'adressant à W. J. Scott, écuier, régistrateur, à Battleford, et au département des Travaux Publics, Ottawa.

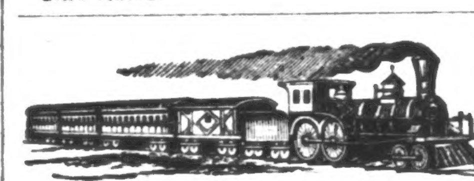
Les soumissions ne seront point prises en considération à moins qu'elles ne soient faites sur les formules fournies et qu'elles ne portent la signature actuelle des soumissionnaires.

Un chèque accepté payable à l'ordre du ministre des travaux publics et égal à *cinq par cent du total de la soumission*, devra accompagner chaque soumission. Le chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer un contrat ou s'il manque de le remplir; et il sera retourné si la soumission n'est pas acceptée.

Le département ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
A. GOBEIL.
Secretaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 9 fevrier 1888.
2ins 1.3.88.



CHEMIN DE FER

Minneapolis et Saint-Paul

—ET LA CÉLÈBRE—

ALBERT LEA ROUTE.

Deux Convois Directs, Quotidiens

DE SAINT-PAUL ET MINNEAPOLIS

A CHICAGO

Sans changement de chars, se raccordant avec tous les rapides de

L'EST et du SUD-EST.

La seule ligne qui fait circuler des trains directs entre

—DES MOINES, IOWA,—

VIA ALBERT LEA ET FORT HODGE.

TRAINS DIRECTS REGULIERS
—ENTRE—

Minneapolis et Saint-Louis

et les principales cités de la Vallée du Missisipi, ayant à toutes les gares union des raccordements pour tous les points du sud et du sud-ouest.

ECONOMIE de plusieurs heures. La seule ligne qui fasse circuler deux convois directs réguliers, chaque jour, pour KANSAS CITY, Leavenworth et Atchison, se raccordant avec les chemins de fer Union Pacific et Atchison, Topeka et Santa Fe.

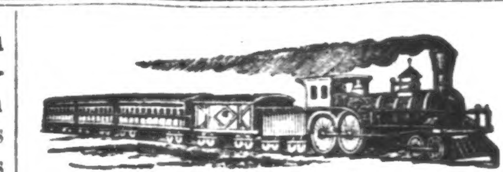
Raccordement rapide à toutes les gares de l'Union, avec les convois du St. Paul, Minneapolis et Manitoba, du Northern Pacific, du St. Paul et Duluth, venant et allant vers tous les points du nord et du nord-ouest.

Que l'on n'oublie pas

que les convois du chemin de fer Minneapolis et St. Louis se composent de voitures confortables, de splendides chars-dortoirs et de chars-refectoires somptueux justement célèbres, et de chars à fauteuils inclinés, *Horton Reclining Chair Cars.*

150 LBS. DE BAGAGES ADMIS GRATIS. Prix de passage des plus réduits. Pour indicateurs, billets directs, etc., adressez-vous à l'agent le plus voisin, ou à

S. F. BOYD,
Agent général des billets des passagers,
jno. 12.1.88. Minneapolis, Min.



Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.
DEPUIS LE 18 AOUT 1887.

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est Départ.		Stations.	Allant vers l'Ouest Arrivée.	
D	18 00	† Winnipeg †	C	9 30
	23 45	Portage du Rat		4 10
	6 30	Ignace		21 35
	9 38	Savanne		18 15
E	13 05	Port-Arthur	B	14 25

Allant à l'Ouest. Départ			Allant à l'Est Arrivée	
A	10 25	† Winnipeg †	A	17 10
	12 50	Portage la Prairie		14 55
	15 07	Carberry		12 50
C	15 20	Brandon	A	11 45
	17 22	Virden	D	8 43
	18 14	Elkhorn		8 05
	19 09	Moosemin		7 04
	21 10	Broadview		5 20
	23 51	Qu'Appelle		2 20
D	1 30	Regina	D	24 38
A	3 20	Moosejaw	D	22 55
D	3 30	Moosejaw	A	22 45
	8 30	Swift Current		18 05
	12 30	Maple Creek		14 15
	15 10	Dunmore		11 40
	16 00	Medicine Hat		11 15
	22 05	Gleichen		5 35
C	1 00	Calgarry		3 20
	5 05	Canmore	C	24 01
	5 50	Banff		23 18
	9 10	Field		20 25
	11 20	Donald		17 10
	14 3.	Glacier House B. C		13 20
	17 45	Revelstoke		9 30
H	23 42	Kamloops		3 30
	1 09	Savonas	B	1 51
	2 19	Ashcroft		24 39
	5 14	Lytton		21 41
	9 00	Yale		17 53
	12 17	Hammond		14 11
	12 51	Port Moody		13 39
	13 26	New Westminster		14 30
	13 30	Vancouver		13 00
H	21 00	A Victoria D	K	2 00

Allant vers le Sud			Allant vers le Nord	
A	9 05	D. † Winnipeg † A.	A	17 25
	11 50	Dominion City		14 50
A	12 15	A. † Emerson † D.	A	14 25

Allant Nord.			Allant Sud.	
G	16 30	D... Winnipeg ...A.	F	9 20
G	18 10	A. Selkirk Ouest D.	F	7 50

Allant à l'Ouest.			Allant à l'Est.	
G	10 35	D... Winnipeg ...A.	G	15 00
	11 25	Stony Mountain		14 00
G	11 50	A... Stonewall ...D.	G	13 30

Allant Sud-Ouest.			Allant Nord-Est.	
F	11 00	D. † Winnipeg † A.	G	15 45
	12 00	Headingly		14 50
	14 10	Barnsley		12 45
	17 00	Treherne		10 05
F	17 35	Holland	G	9 30
	18 20	Cypress River		8 45
F	19 0	A. † Glenboro † D.		9 00

Allant Sud-Ouest.			Allant Nord-Est	
G10 00	F10 10	D † Winnipeg A	F16 40	G19 30
12 00	13 05	Morris	14 39	16 15
12 40	14 05	† Rosedale	14 00	15 15
13 25	14 50	Gretna	....	14 25
14 10	19 25	† Morton	12 50	10 35
12 20	F21 15	Manitou	11 25	G 8 10
16 20	....	Pilot Mound	10 14	....
16 35	....	Crystal City	10 00	....
17 23	....	Cartwright	9 07	....
17 43	....	Holmfield	8 47	....
18 27	....	Killarney	8 25	....
19 20	....	A B Boissevain D	7 35	....
G20 15	....	A Deloraine D F	6 15	....

† Stations où l'on peut manger.

A. Tous les jours. B. Tous les jours excepté le mercredi. C. Tous les jours excepte le jeudi. D. Tous les jours excepte le jeudi. E. Tous les jours excepté le vendredi. F. Les lundis, mercredis et vendredis. G Les mardis, jeudis et samedis. H. Tous les jours excepté le samedi. K. Tous les jours excepté le lundi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Donald d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Donald d'après le temps moyen du Pacifique.

GEO. OLDS, Gér. Gén. du fret.
LUCIUS TUTTLE, Gér. du fret des pass.
WM. WHITE, Surint. Général.
ROBERT KERR, Agt Gén. des Pass.

jno.18.12.84.





BLUE RIBBON

BINDER TWINE!

Manufactured by

The Dartmouth Ropework Co.,

HALIFAX, NOVA SCOTIA.

SUPERIOR TO ALL!

FARMERS

SHOULD USE NO OTHER.

See that Each Ball is Bound With

A BLUE RIBBON!!

Dealers can have samples and all information by addressing the

DARTMOUTH ROPEWORK CO.,
14 FRONT STREET, WEST,
TORONTO.

N.B.—No Quotations Given for Less Than 10 Tons.

SANTÉ POUR TOUS!!

PILULES et ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite,- s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

LOTERIE NATIONALE de COLONISATION

Sous le patronage de M. le Curé A. LABELLE. Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la Province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

Classe D.

LE HUITIÈME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

MERCREDI, 21 MARS 1888, A 2 HEURES P.M.

VALEUR DES LOTS $60,000.

1re SERIE—VALEUR DES LOTS - - - $50,000.00
GROS LOT: Un Immeuble de - - - 5,000.00
$1.00 LE BILLET.

2me SERIE—VALEUR DES LOTS - - - $10,000.00
GROS LOT: Un Immeuble de - - - 1,000.00
25 Cents LE BILLET.

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.
Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité à moins d'une autorisation spéciale.

DEMANDE DE BILLETS

à S. E. LEFEBVRE, MONTRÉAL, CANADA.

M. Lefebvre voudra bien expédier à l'adresse ci-dessous,

..........billets de 1re Série à $1.00.

..........billets de 2ème Série à 25 cts.

La somme de $.......... est ci-jointe

ADRESSE
Nom..........
Rue.......... No..........
ou Boîte du Bureau de Poste No..........
Localité..........

REMARQUE.—Cette formule de Demande de Billets paraît dans LE MANITOBA la première semaine de chaque mois. Enlevez-la et mettez-la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, No. 19, Rue St. Jacques, Montréal, Canada.

jno.12.1.88.



ECURIE DE LOUAGE, Etc.

M. NAPOLEON H. HOUDE vient d'ouvrir une *Ecurie de Louage, de Pension et de Vente* sur la rue Dumoulin, à côté de l'Hôtel Beauregard. Satisfaction est garantie à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Une attention particulière sera donnée aux chevaux en pension.

N. H. HOUDE,
Rue Dumoulin, Saint-Boniface.

1a 12,5,87

AVIS

Prenez avis que demande sera faite à la Législature de Manitoba lors de la reprise de la présente session, d'un acte autorisant Robert Fairbairn McTavish, de la ville de Morris, à pratiquer la médecine, la chirurgie et l'obstétrie, dans la Province.

Daté le 10 février 1888.

EWART, FISHER & WILSON.
4ins 16 2.88 Solliciteurs du requérant.

RICHARD & CIE.,

IMPORTATEURS DE

Vins, Liqueurs et Cigares,

365, RUE PRINCIPALE,
WINNIPEG.

(o:o:o)

Les Amateurs de Vins trouveront qu'il est de leur intérêt de venir visiter notre établissement avant de donner leurs commandes ailleurs. Nous avons sans contredit le meilleur assortiment de la Province, et nous promettons de vous donner par le Bas Prix de nos Marchandises.

Nous faisons une spécialité des Vins de Bordeaux, et nous serons heureux de vous fournir des échantillons sur demande.



ECURIE DE LOUAGE.

No. 110 GARRY, WINNIPEG, No. 110.

MM. Pélissier & Frèse propriétaires d'écurie de louage, de pension et de vente, donneront une attention spéciales aux chevaux et autres animaux malades qui leur seront confiés.

Fiacre à toute heure du jour et de la nuit. Communication par téléphone; appelez le No. 165.

Winnipeg, 2 avril, 1884. 1an 23. 84.

Jean-Baptiste Desautels,

BARBIER-COIFFEUR,

Coin des rues Principale et James, No. 534, Winnipeg.

M. Desautels a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général que l'on trouvera à son établissement un assortiment des plus complets de TABACS, CIGARES, PIPES, ETC.

Bains de première classe, à eau chaude et à eau froide.

Coupe de cheveux garantie. Ouvriers de première classe.

Cet établissement est le mieux tenu de Winnipeg.

Une visite est sollicitée.

JEAN-BAPTISTE DESAUTELS.
3m. 8.12.87.

LE STARR KIDNEY PAD.

Est un remède, sûr et infaillible dont les effets sont durables pour les maladies, et affections des rognons, de la vessie et des voies urinaires, ou autres donnant des maux de reins et de côtés, etc., ou produisant des désordres tels que les urines fréquentes et difficiles, douloureuses ou trop abondantes, la retention et le sédiment de l'urine, des symptômes d'hydropisie, etc., dénotant la présence des affections ordinaires des organes sécréteurs de l'urine telles que la gravelle, le catarrhe de la vessie et des canaux, la maladie de Bright, l'hydropisie, les calculs, la débilite nerveuse.

On peut se procurer gratis des pamphlets et des témoignages chez les pharmaciens.

Prix, sachet pour enfants, $1 50. Remède efficace pour les enfants qui souffrent des faiblesses de reins.

Sachet ordinaire $2 00. Sachet de reins spécial pour les maladies chroniques.

La Cie Starr Kidney Pad de Toronto, continue d'introduire dans cette Province leur fameux remède, et il n'est que juste d'attirer l'attention sur la longue période de succès qui a accueilli son grand antidote pour tant de maladies douloureuses. Le témoignage de personnes dignes de foi démontrent que des cas invetéres de maladies de Bright et de rognons ont été guéris par l'usage de ces sachets, qui n'ont pas d'égaux pour le traitement des difformités du dos, les faiblesses des organes lombaires et urinaires.

(Victoria Colonist, Sept. 11, 1886.)

Insistez pour avoir ce que vous demandez. On sollicite des correspondances.

McGOWN & COCKBURN,
888 Rue Principale, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

6m 30,12,86

IMPRIMERIE

—DU—

JOURNAL "LE MANITOBA"

:o:

Nous executons sous le plus court delai

Toutes Commandes pour Impressions

DANS LES DEUX LANGUES

— TELLES QUE: —

CARTES D'AFFAIRES,
CARTES DE VISITES,
CARTES DE SOIRÉES,
PAN-CARTES,
CATALOGUES,
BROCHURES,
CIRCULAIRES,
ENTETES DE COMPTES,
MEMORANDUMS,
LETTRES FUNÉRAIRES,
ENVELOPPES,
PROGRAMMES,
PLACARDS, ETC., ETC.

— AUSSI —

—TOUTES ESPECES DE—

BLANCS et FORMULES

— A L'USAGE DES —

Corporations Municipales

:o:

Toutes commandes envoyées par la malle recevra une attention immédiate en s'adressant à

La Cie Canadienne de Publication

SAINT-BONIFACE,

MANITOBA